

# Tapis rouge pour le tax shelter

► Succès pour l'incitant fiscal de soutien au cinéma belge.

► Quatre films de la sélection officielle du Festival de Cannes en ont bénéficié, via Inver Invest.

D'accord, Jaco Van Dormael n'est pas à Cannes cette année, mais les Belges n'y seront pas pour autant des "M'Nobody". Avec quatre films pour lesquels elle a levé des fonds tax shelter, la société Inver Invest s'offre même un nouvel Eldorado, après avoir contribué en 2008 à porter sur la Croisette le film de Bouli Lanners, ainsi qu'"Élève libre" de Joachim Lafosse et "Le Silence de Lorna" des frères Dardenne.

Par la grâce du tax shelter, entre autres, neuf films présents dans les différentes sections cannoises bénéficient d'une participation financière et d'un apport artistique belges. Six d'entre eux font partie de la sélection officielle: "The Times that Remains" d'Elia Suleiman, "Visages" de Tsai Ming-Liang, "Looking for Eric" de Ken Loach, "Ne te retourne pas" de Marina de Van, "Panique au Village" de Vincent Patar et Stéphane Aubier et "La Famille Wolberg"

d'Axelle Ropert. Les trois premiers courent pour la Palme d'or.

Artisan du tax shelter au niveau politique, le ministre des Finances Didier Reynders (MR) se félicite de ce "mariage entre la fiscalité et le cinéma", qui permet à une société belge d'"investir ses impôts" dans des œuvres produites en tout ou en partie en Belgique. Depuis la mise au point de la législation en 2002 et sa mise en place effective en 2003, près de 200 millions d'euros ont été investis dans 564 œuvres grâce à ce mécanisme fiscal.

«Ce qui nous distingue, c'est un rapport à la production indépendante.» Investir dans des films d'auteurs, même réputés difficiles ou austères – voir le cinéma des frères Dardenne – n'empêche par les retours sur investissement pour autant. Car, note Olivier Bronckart, "avec le tax shelter, on en revient à un système de financement du cinéma avec investissement", notion importante que l'on retrouve d'ailleurs dans le nom de plusieurs sociétés intermédiaires... Mais un investissement pratiquement de "bon père de famille", semble-t-il: l'avantage fiscal qu'offre le tax shelter est déjà un rendement positif garanti pour l'investisseur. Pour ceux qui conservent leur part dans le film, la perspective de recettes – si le film est un succès commercial – est une deuxième perspective de rendement.

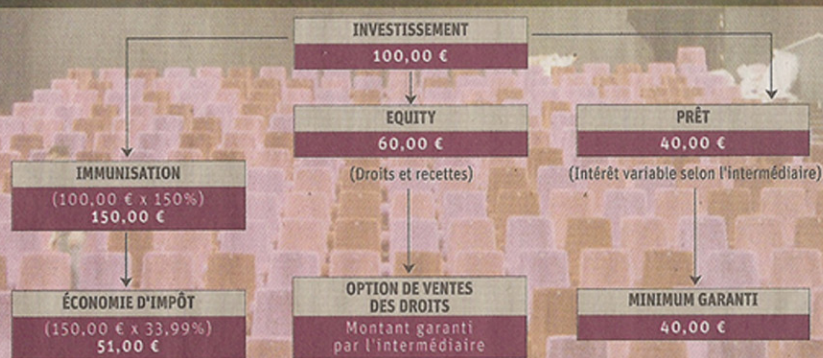
Du côté de la profession, le tax shelter fait désormais partie du paysage. S'il a permis de stabiliser les productions locales, il a aussi attiré des productions étrangères. C'est le cas de trois des quatre films qui ont bénéficié des fonds tax shelter levés par Inver Invest: "Looking for Eric" est un film majoritairement anglais, "Ne te retourne pas" et "La Famille Wolberg" sont des majoritaires français. "Être minoritaire sur des productions étrangères permet d'entretenir des relations avec des partenaires étrangers et de maintenir l'activité des professionnels belges", note Olivier Bronckart d'Inver Invest. Avec son frère Jacques-Henri, il a fondé cette société en 2005. Dans un premier temps, Inver a ouvert son capital à trois autres producteurs indépendants: Entre Chien et Loup ("Irina Palm"), Les Films du Fleuve (frères Dardenne) et La Parti Production ("Panique au Village"). Elle a déjà levé des fonds pour vingt films, tous porteurs d'une identité artistique forte.

"Nous sommes clairement dans une politique de choix, explique Olivier Bronckart. Nous ne voulons pas dire oui à tout. Notre volonté est de travailler sur le long terme, de créer une relation de partenariat avec les investisseurs comme les producteurs."

Dans un marché où se multiplient les acteurs (lire ci-contre), Inver Invest dé-

«On a pu croire que cette notion ne bénéficierait qu'aux œuvres commerciales, mais les faits démentent cette crainte. "On s'aperçoit que par rapport aux débuts du tax shelter, le réflexe d'investir dans un gros film change. Les investisseurs ont compris que les meilleurs rendements ne sont pas forcément là." Pourquoi? "Parce que plus un film est cher, plus il est difficile à financer, plus il y a de préventes et de partenaires, plus le premier retour sur investissement pour l'investisseur se fait tardivement. Ce qui n'est pas le cas avec des films à budget plus modestes." Et le producteur de conclure: "C'est un magnifique système. Sans celui-ci, le cinéma belge n'aurait pas pu réaliser ce qu'il réalise depuis quelques années." Les chiffres sont là: avec 1,125 millions d'euros levés pour ses quatre films "cannois", Inver Invest a engendré un peu plus de 5 millions de dépenses en Belgique. Largement plus que le taux de 150% requis par la loi. Alain Lorfèvre

## Tax Shelter : mode d'emploi



### - En pratique :

Si un investisseur place 100 € dans une production belge, ce montant est réparti entre une part en equity (participations aux droits et recettes) et une part en prêt. Le prêt ne peut excéder 40% du montant investi. Le montant maximum investi ne peut excéder 500 000 €. Les dépenses de productions doivent s'élever à 150% du montant investi.

Sur les 100 € investis, l'immunisation est de 150 %, ce qui fait une économie d'impôt réelle de 51 €.

**Le prêt est garanti :** l'investisseur est assuré de récupérer au minimum 100% du prêt (40 € dans notre exemple).

L'intermédiaire peut offrir un taux d'intérêt (6,847% chez ING)

Le montant réel de l'investissement est donc de 9 € dans notre exemple (100 € - 51 € - 40 €).

L'investisseur a la faculté de revendre ses parts, à un montant garanti par le producteur ou l'intermédiaire tax shelter.

Selon les sociétés intermédiaires, le rendement des 100 € investis varie de 4,52 % à 10 %.